



MEMEX – MÉMOires et EXpériences pour des mises en récits numériques inclusifs (2019-2022)

PROJET EUROPÉEN – H2020

## Document d'orientation n° 1 - Juillet 2021

# Actions de renforcement des capacités visant les professionnels de la Culture et du Social impliqués en faveur de l'engagement communautaire comme élément clé pour l'inclusion

## Le patrimoine Numérique et Culturel comme outil clé pour l'inclusion...

Le projet MEMEX encourage la cohésion sociale à travers une application dédiée à la mémoire et au patrimoine qui promeut un accès inclusif au patrimoine culturel matériel et immatériel et facilite les rencontres, discussions et interactions entre les communautés à risque d'exclusion sociale. Ces objectifs seront atteints grâce à l'utilisation de la mise en récit – « storytelling » - numérique comme moyen pour rassembler des histoires personnelles liées au patrimoine qui seront visibles dans l'application MEMEX. Le projet s'appuie sur la mise en œuvre de trois pilotes à Barcelone, Lisbonne et Paris.

Les deux documents d'orientation que MEMEX préparera visent les décideurs politiques de l'échelle locale à l'échelle européenne "qui peuvent décider ou coordonner des actions répondant aux besoins actuels, qui peuvent à terme influencer les processus de décision et les programmes".

Ce document d'orientation vise à présenter les recommandations proposées par le projet MEMEX liées aux actions de renforcement des capacités devant être

soutenues par les décideurs politiques et cherche à ouvrir la voie à la discussion entre les organisations culturelles et sociales et les décideurs à l'échelle locale comme européenne.

Ces recommandations sont fondées sur les résultats et l'impact des professionnels impliqués dans les activités réalisées durant la première année du projet, c'est à dire sur les résultats des activités de renforcement des capacités et de développement des publics et l'utilisation de la mise en récit numérique adressées aux partenaires et parties prenantes.

## ...si cela est accompagné d'actions spécifiques de renforcement des capacités

Il est nécessaire de renforcer les capacités des acteurs impliqués dans la promotion de la cohésion sociale à travers le patrimoine culturel, de lancer des processus de renforcement des capacités visant à développer non seulement les connaissances techniques et théoriques mais aussi les compétences humaines - « soft skills » - telles que la créativité et l'empathie, qui sont au cœur des ateliers de récits MEMEX. Les Bonnes pratiques d'autres secteurs (surtout du champs social) peuvent nous inspirer, tout en gardant en tête les piliers du droit à la participation culturelle (par exemple, l'Article 27 de la Déclaration des Droits de l'Homme et la Convention de Faro).

La première série de recommandations vise à améliorer les savoirs des décideurs politiques sur des sujets et compétences clés et spécifiques et à préconiser le renforcement du soutien à l'échelle locale comme européenne.

## Messages Clés aux décideurs politiques

- **Le processus comme un élément clé**  
Se concentrer sur la pertinence du renforcement des capacités et sur le développement des compétences humaines et des approches des professionnels sociaux et culturels. Il est important de promouvoir les capacités des acteurs clés et de faire des formations sur des sujets techniques et professionnels, mais il est encore plus important de laisser les acteurs culturels réfléchir aux processus à mettre en œuvre et à leur positionnement vis-à-vis des communautés visées.



This project has received funding from the European Union's Horizon 2020 research and innovation programme under grant No 870743. The views and opinions expressed in this document are the sole responsibility of the author and do not necessarily reflect the views of the European Commission.

- **Flexibilité**

Prendre en compte les évolutions de calendrier et de durée lorsque l'on travaille dans un environnement numérique et agile avec les populations à risque d'exclusion. Adapter ses méthodes et outils selon les spécificités des participants et les conditions liées à l'environnement des actions.

- **Objectifs de Développement Durable**

La connaissance et les ajustements aux objectifs stratégiques et initiatives dans des Objectifs de Développement Durable définis par l'Agenda 2030, en particulier : objectif 4 Éducation de Qualité ; objectif 10 Inégalités Réduites ; objectif 11 Villes et Communautés Durables ; objectif 16 Paix, Justice et Institutions Efficaces ; objectif 17 Partenariats pour la Réalisation des Objectifs.

- **Droits culturels**

Le Développement des publics est un processus stratégique qui place les publics (c. à d. les personnes) au centre des activités de l'organisation. Il doit se fonder sur les droits culturels définis dans l'Article 27 de la Déclaration des Droits de l'Homme, dans le Pacte International Relatif aux Droits Civils et Politiques (1966) - Article 27 et la Convention de Faro.

- **Fracture numérique**

Prendre en compte les problèmes de fracture numérique. Le Patrimoine Culturel est difficilement accessible numériquement et les personnes les plus âgées peuvent avoir des difficultés : Rester concentrés sur le renforcement des capacités (Développement des publics et Mise en récits numériques) mais aussi sur les compétences humaines/relationnelles -"soft skills"- afin de faciliter la participation de tous.

- **Évolution des indicateurs et des procédures d'évaluation**

Travailler sur des problématiques liées au numérique et à l'inclusion nécessite d'identifier des Indicateurs de Performance spécifiques liés aux approches des sciences – telles que les moyens d'évaluation des processus et de l'impact plaçant l'humain, le bien-être, la transformation des attitudes et les

perspectives à moyen et long terme, qui ont besoin d'être intégrés par les professionnels.

- **Démarche trans-sectorielle**

Les programmes/financements devraient augmenter l'incitation et le soutien au renforcement des capacités des professionnels travaillant dans différents secteurs (multidisciplinaire et trans-sectoriel).

- **Démarche globale pour les Organisations**

Le renforcement des capacités devrait impliquer tous les niveaux des institutions/organisations, pour susciter des changements organisationnels. Il doit être lié à la mission et à la vision des institutions.



Crédit : Projet MEMEX

En savoir plus à propos du projet MEMEX : <https://memexproject.eu/>

Contact: [alessio.delbue@iit.it](mailto:alessio.delbue@iit.it)

[corinne.szteinsznaider@michael-culture.eu](mailto:corinne.szteinsznaider@michael-culture.eu)

N° de convention de subvention : 870743

Date de début : 1 Décembre 2019

Date de Fin : 30 Novembre 2022

Financé au titre de : H2020-DT-TRANSFORMATIONS-11-2019, Collaborative approaches to cultural heritage for social cohesion

Budget total : 3 995 036,25 €

Contribution de l'UE : 3 995 036,25 €

Coordonné par Fondazione Istituto Italiano di Tecnologia (IIT), Italie

Page Cordis : <https://cordis.europa.eu/project/id/870743>



Ce projet a reçu les financements du Programme de recherche et d'innovation Horizon 2020 de l'Union Européenne sous la licence N°870743.

Les points de vue et opinions exprimés dans ce document sont de la responsabilité de son auteur et ne reflètent pas nécessairement ceux de la Commission Européenne.